

# Conditions générales de vente

## Stage Yoga Escalade / Saint-Martin-Vésubie

### 29 mai - 1<sup>er</sup> juin 2020

#### Le prix comprend :

- ✓ l'encadrement pour les activités de yoga et d'escalade
- ✓ l'accès au Vesubia Mountain Park : espace escalade, piscine et espace bien-être

#### Le prix ne comprend pas :

- ✓ Le transport jusqu'au lieu de rendez-vous
- ✓ L'hébergement
- ✓ Les repas
- ✓ L'assurance en responsabilité civile et individuelle accident concernant la pratique de l'escalade (souscription complémentaire à une assurance rapatriement FFME, FFCAM ou autre).
- ✓ Les frais médicaux et pharmaceutiques pouvant survenir durant le stage

#### Inscription et règlement :

- ✓ Remplir la fiche d'inscription disponible après une prise de contact avec nous.
- ✓ Lire le présent document et le compléter. Nous vous communiquerons un RIB, par la suite, par email pour le versement des arrhes (Les arrhes correspondent à 150€ à adresser à Marion Escaich) ou possibilité de paiement en chèque ou en espèces.
- ✓ Après réception des arrhes, nous validerons votre inscription par email. L'autre partie du prix vous sera demandé au plus tard au début (possibilité de paiement en chèque ou espèces et par virement).
- ✓ Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.
- ✓ Les inscriptions à la dernière minute sont possibles, dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone pour voir s'il reste de la place.
- ✓ Compléter le présent document contresigné et précédé des mentions « Lu et approuvé »
- ✓ La fiche d'inscription ainsi que le présent document devront être envoyés à :

Marion Escaich, Rue des Gailles, Les Arenas, 06420 Valdeblore, ou par mail : [siwakupula@gmail.com](mailto:siwakupula@gmail.com)

#### Annulation du stagiaire :

- ✓ Un courrier recommandé ou un email vous sera demandé pour toute annulation.
- ✓ L'intégralité des arrhes vous sera remboursée pour toute annulation avant les 30 jours précédant le stage ou sur

présentation du certificat médical (avant le 1<sup>er</sup> jour du stage).

- ✓ L'intégralité des arrhes est due au moniteur en cas d'annulation dans les 30 jours précédant le stage.
- ✓ Tout stage commencé est dû (le solde est réglé le jour d'arrivée). Il n'y a pas de remboursement en cas d'arrêt du stage lié à un événement imprévisible. Seul un certificat médical permettra au stagiaire d'être remboursé (pour les jours d'absence) ou de poursuivre ses journées (au prorata des journées restantes) lors d'un nouveau stage sur l'année en cours ou l'année suivante.
- ✓ Le courrier recommandé est à adressée à l'adresse mentionné ci-avant

### **Annulation de l'organisateur:**

- ✓ Le stage peut être annulé si le nombre de participants est insuffisant à la date butoir d'inscription (15 jours avant début du stage) ou cas de force majeure.
- ✓ Dans ce cas, les arrhes versées lors de l'inscription sont intégralement remboursées.
- ✓ A ne pas négliger : les frais de séjours et de transport ne sont pas pris en charge par l'Organisateur et ne seront donc pas remboursés en cas d'annulation par l'Organisateur.
- ✓ Pour des raisons d'organisation, de réservation de logement, de pose de vacances pour les participants, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire au plus tôt. Noter que si la météo s'avérait extrêmement mauvaise aux dates de votre stage, celui-ci se fera intégralement en salle.

### **Modification du programme :**

- ✓ Nous nous réservons le droit de modifier le programme décrit en fonction du niveau des stagiaires, de l'état de fatigue, du besoin et des attentes de chacun, des conditions météorologiques, pour des raisons de sécurité ou de bon déroulement du stage.
- ✓ Ces modifications ne peuvent en aucun cas, entraîner un remboursement ou un dédommagement.
- ✓ Nous acceptons les retards et au-delà de 20 minutes, nous partirons en activité.

### **Assurance :**

- ✓ Vos moniteurs possèdent une assurance en responsabilité civile professionnelle qui ne peut se substituer à une assurance personnelle.
- ✓ Une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accident » (pour les dommages causés ou subis lors d'incidents ou d'accidents, n'ayant pas de rapport direct avec la pratique des activités : Ne résultant pas d'une faute du moniteur ou d'une défaillance du matériel) sont vivement conseillées notamment pour les activités comme l'escalade.
- ✓ Nous vous conseillons également de prendre une assurance rapatriement (souvent incluse dans un forfait carte bancaire).
- ✓ Pour les mineurs, les parents sont priés de vérifier auprès de leur assurance que leur enfant est bien couvert en responsabilité civile pour la pratique de l'escalade.

## Fiche sanitaire :

- ✓ Chaque stagiaire doit être « apte » à pratiquer les différentes activités du stage auquel il participe, en cas de doute n'hésitez pas à vous adresser à votre médecin traitant.
- ✓ A l'inscription, vous devez signaler tout problème de santé ou traitement médical.

## Arrêt avant la fin du stage:

- ✓ Le remboursement du stage ne s'effectuera pas pour tout stagiaire ayant commencé un stage et désirant s'arrêter de lui-même sans raison médicale (justifié par un médecin) avant son terme.
- ✓ Le remboursement s'effectuera si l'absence est seulement due à un problème médical (certificat écrit) permettant au stagiaire de poursuivre ses journées (au prorata des journées restantes) durant un nouveau stage sur l'année en cours ou l'année suivante ou d'être remboursé (pour les jours d'absence).

## Droits à l'image :

- ✓ N'hésitez pas à préciser lors de votre inscription si vous autorisez les encadrants à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles vous apparaissez, elles ne seront utilisées qu'à titre purement professionnel.

## Vols et dégradations:

- ✓ Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des biens personnels.

Le signataire de ce présent document certifie avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente.

Nom : .....

Prénom : .....

Fait à..... Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :